1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

(*Pro manuscripto*)

Mémoire

aux Eminentissimes Cardinaux

de la S. Congrégation Consistoriale



Nécessité de diviser le diocèse de London

1915



(*Pro manuscripto*)

Mémoire

aux Eminentissimes Cardinaux

de la S. Congrégation Consistoriale

Nécessité de diviser le diocèse de London

1915

EXPOSÉ DE FAITS

Le diocèse de London a été érigé le 21 février 1855 ; le siège du diocèse, transféré à Sandwich le 2 février 1859, revint à London le 3 octobre 1869.

Le premier Evêque de London fut Monseigneur Pierre-Adolphe Pinsonnault, d'origine française, né dans la province de Québec, sacré Evêque de London le 13 mai 1856. Il eut pour successeurs Monseigneur John Walsh, Monseigneur Denis O'Connor, Monseigneur P. F. McEvay, enfin Monseigneur Michel-François Fallon, l'Evêque actuel.

Les catholiques d'origine française, qui habitent la partie sud-ouest du diocèse de London et qui sont surtout groupés dans les deux comtés d'Essex et de Kent, ont joui de la paix la plus profonde pendant les règnes de Messeigneurs Walsh, O'Connor et McEvay. L'arrivée de Monseigneur M. F. Fallon, qui pourtant avait mis dans ses armes *Justitia et Pax*, fut le signal de la guerre. Quelques semaines après son sacre, il demandait et obtenait une entrevue avec un Ministre du gouvernement de la province et lui annonçait " qu'il avait résolu de faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles de son diocèse " ; il sollicitait l'aide d'un gouvernement protestant dans la campagne qu'il entreprenait contre les écoles franco-anglaises de son diocèse ; il demandait l'appui du Ministre pour établir le règne exclusif de l'anglais dans la province d'Ontario.

Le gouvernement protestant d'Ontario ne pouvait pas refuser le concours d'un Evêque en faveur d'une œuvre qui a toujours été le rêve des protestants du pays, faire perdre aux catholiques français leur langue maternelle pour leur faire perdre leur foi plus facilement. Il répondit aux avances de l'Evêque en promulguant le Règlement 17, qui pratiquement défend l'enseignement de la langue française dans les écoles de la province, Règlement qui a créé une agitation très dangereuse pour la paix du pays.

Je n'ai pas à refaire ici l'histoire des luttes qu'ont eu à soutenir les catholiques français du diocèse de London depuis cinq ans ; tous ces faits sont devant la S. Congrégation Consistoriale. Nonobstant toutes les dénégations de Monseigneur Fallon et de ses partisans irlandais, leur vérité peut être établie devant n'importe quel tribunal impartial ; les catholiques français le demandent depuis longtemps, ce tribunal impartial.

Le résultat pratique de toutes ces luttes, c'est que les catholiques français du diocèse de London ont perdu confiance en Monseigneur M. F. Fallon, leur Evêque ; ils ne croient plus à sa parole ; ils ne croient même plus à son honnêteté ; ils n'ont plus pour lui le moindre sentiment de respect. Pendant la dernière tournée pastorale dans le comté d'Essex, des parents catholiques et français, par mépris pour cet homme qu'ils considèrent comme un ennemi acharné de leur race et de leurs droits les plus sacrés, ont nettement refusé de présenter leurs enfants pour le sacrement de confirmation. Quelques-uns d'entre eux, dans leur indignation, sont allés jusqu'à dire que ce mangeur de français et ce contempteur

de la race française et des institutions catholiques-françaises ne pouvait plus avoir la foi.

Pour se donner aux yeux du public et surtout aux yeux de Rome une contenance, Monseigneur Fallon fera parfois d'énergiques protestations en faveur du français et de ses diocésains qui le parlent. Ces belles paroles ne sont qu'une feinte, et les faits les plus avérés et les plus authentiques les démentent.

Cette situation vraiment intolérable ne peut durer plus longtemps sans que la foi catholique de trente mille fidèles soit exposée à de très graves dangers.

C'est pour prévenir des malheurs irréparables que j'ai l'honneur de développer les deux propositions qui suivent :

I. *La division du diocèse actuel de London n'offre aucune objection sérieuse.*

II. *Cette division, qui délivrerait les catholiques français du joug détesté de Monseigneur Fallon, serait une solution idéale et pour les fidèles et pour le pasteur.*

1ère PARTIE

La division du diocèse de London par la création d'un nouveau diocèse avec les comtés d'Essex et de Kent n'offre aucune objection sérieuse.

(*a*) Cette division est très plausible, si on considère le territoire dont est formé le diocèse de London. J'inclus avec ce mémoire des cartes de la province d'Ontario, cartes sur lesquelles on peut lire les noms des différents comtés.

Le diocèse actuel de London est formé des comtés d'Elgin, d'Essex, de Huron, de Kent, de Lambton, de Middlesex, de la ville de London, de Norfolk, d'Oxford et de Perth ; il couvre une superficie de 8239 milles carrés, soit à peu près 10,000 kilomètres : c'est un tiers du territoire de la Belgique. Voyons à ce sujet ce que dit le livre officiel du gouvernement du Canada, qui a pour titre *Fith Census of Canada 1911, Areas and population by provinces, volume I* :

Comtés	Superficie	Page du livre bl.
Elgin....	720. $\frac{10}{100}$	p. 75
Essex....	706 $\frac{80}{100}$	p. 74
Huron....	1295. $\frac{41}{100}$	p. 78
Kent....	917. $\frac{66}{100}$	p. 78
Lambton....	1124. $\frac{23}{100}$	p. 79
Norfolk....	634. $\frac{26}{100}$	p. 84
Oxford....	764. $\frac{55}{100}$	p. 85
Middlesex....	1229. $\frac{76}{100}$	p. 81
Ville de London....	6. $\frac{63}{100}$	p. 85
Perth....	839. $\frac{56}{100}$	p. 87

Le diocèse de London couvre donc une superficie de 8239 milles carrés et dans la partie la plus riche de la province d'Ontario. En détachant du diocèse actuel de London les deux comtés d'Essex et de Kent, qui forment la pointe de la presqu'île (Voir la carte) l'on aurait deux diocèses, dont l'un, le nouveau diocèse, avec la ville de Windsor comme ville épiscopale, aurait une superficie de 1624. $\frac{46}{100}$ milles carrés ; l'autre diocèse avec London comme ville épiscopale aurait une superficie de 6614. $\frac{50}{100}$ milles carrés.

On dira peut-être que 1624. $\frac{46}{100}$ milles carrés est un territoire un peu restreint pour former un diocèse ; on aurait grandement tort. C'est un territoire qui est jugé suffisant même dans la province d'Ontario pour former un diocèse : le diocèse d'Alexandria, dans la province ecclésiastique de Kingston, n'a qu'une superficie de 829 milles carrés.

(*b*) La division du diocèse de London par l'érection d'un nouveau diocèse avec les comtés d'Essex et de Kent est possible, si l'on considère la population habitant ces territoires.

Le territoire du nouveau diocèse comprenant les deux comtés d'Essex et de Kent a, d'après le recensement officiel du Canada de 1911, une population totale de 123,542.

Les huit comtés qui restent pour former le diocèse de London, ont, d'après le même recensement officiel du Canada, une population de 369,335. Voici d'ailleurs les chiffres tirés du *Fith Census of Canada, 1911, vol. I* :

Comtés	Population totale	Page du livre bleu
Essex (N. S.)...........................	67,547	p. 75
Kent...........................	55,995	p. 78
Elgin (E. W. O.)...........................	44,312	p. 75
Norfolk...........................	27,100	p. 84
Oxford...........................	47,371	p. 85
Middlesex...........................	50,765	p. 80
Ville de London...........................	46,300	p. 80
Lambton...........................	51,332	p. 79
Perth...........................	49,182	p. 87
Huron...........................	52,983	p. 78

Cette partie de la province d'Ontario est appelée à nourrir une population de plus d'un million. Dans le territoire du nouveau diocèse, il y a des villes importantes, comme Windsor, qui, d'après le recensement officiel du Canada de 1911, vol. III, page XII, a une population de 17,829, Walkerville, Chatham, Ford City, villes qui vont s'augmenter rapidement à raison des communications quotidiennes avec la grande ville de Détroit.

Dans les huit comtés qui restent au diocèse de London, il y a la ville de London, qui a une population de 46,300 ; il y a les villes de S. Thomas, de Sarnia, de Woodstock, de Stratford, de Goderich, etc.

(*c*) La division du diocèse de London est possible si l'on considère la population catholique qui l'habite. Le nouveau diocèse formé avec les deux comtés d'Essex et de Kent aurait une population catholique de 35,467 ; les huit comtés qui resteraient au diocèse de London auraient une population d'au moins 27,103.

Voici d'ailleurs les chiffres officiels donnant la population catholique du diocèse actuel de London ; ils sont tirés du II volume du *Recensement du Canada*, édition française :

Comtés	Population catholique	Recensement vol. II		
Essex...........................	25,809	Edit.	franc.	p. 50
Kent...........................	9,658	"	"	p. 56
Elgin...........................	2,133	"	"	p. 49
Norfolk...........................	1,009	"	"	p. 49
Oxford...........................	2,281	"	"	p. 69
Middlesex...........................	3,156	"	"	p. 61
Ville de London...........................	5,262	"	"	p. 62
Lambton...........................	4,273	"	"	p. 59
Perth...........................	4,575	"	"	p. 73
Huron...........................	4,414	"	"	p. 57

Depuis 1911, année du recensement, la population catholique a augmentée et dans les deux comtés d'Essex et de Kent, et dans les huit comtés qui formeraient le diocèse de London. Et je ne crains pas d'affirmer sans être contredit que chacun des deux diocèses aurait actuellement plus de trente mille catholiques.

Mais trente mille catholiques, est-ce assez pour faire un diocèse ? Oui, c'est assez même dans la province d'Ontario. Quand ces trente mille catholiques habitent un territoire qui nourrit déjà plusieurs cent mille habitants ; quand ce territoire pourrait en nourrir un million, alors avec un peu de zèle apostolique on peut conserver à l'Eglise les enfants des catholiques et lui gagner des milliers d'âmes droites nées dans l'hérésie qui n'attendent pour se convertir que l'exposition de la vérité et le bon exemple du clergé.

Le diocèse d'Alexandria, dans la province ecclésiastique de Kingston, formé des deux comtés de Stormont et de Glengarry, a une population de 25,500, d'après *Le Canada Ecclésiastique*, pour l'année 1915, page 306 ; de 21,000, d'après *The Official Catholic Directory de P. J. Kennedy & Sons*, année 1915, page 80. Le recensement officiel du Danada de 1911 donne 23,806 : Cf. *Recensement du Canada de 1911*, édition française, vol. II, page 51 (Glengarry), 76 (Stormont).

Le diocèse de Peterborough, dans la province d'Ontario, a 27,000 catholiques, d'après *Le Canada Ecclésiastique* de 1915, page 302 ; *The Official Catholic Directory* pour l'année 1915, III partie, page 120, donne le même chiffre. Le recensement officiel du Canada de 1911 donne une population catholique de 24,101. Cf. Recensement officiel du Canada, édition française, vol. II, page 49 (Durham), 67 (Northumberland), 73 (Peterborough), 81 (Victoria), 63 (Muskoka), 71 (Parry Sound).

Le diocèse de Mont-Laurier, érigé il y a deux ans dans la province d'Ottawa a une population catholique de 32, 000 d'après *Le Canada Ecclésiastique* de 1915, page 271 ; de 31,000 d'après *The Official Catholic Directory* de Kennedy, III partie, page 111, année 1915.

Le diocèse de Pembrooke, dans la province ecclésiastique d'Ottawa, a une population catholique de 36,000, d'après *Le Canada Ecclésiastique* de 1915, page 267 ; d'après *The Official Directory*, III partie, page 118, année 1915, il y aurait près de 41,000.

Oui, très certainement le territoire occupé aujourd'hui par le diocèse de London peut former dès maintenant deux diocèses : le diocèse de Windsor avec les deux comtés d'Essex et de Kent, le diocèse de London, avec les huit autres comtés qui ont une population totale de 369,335 et une population catholique de 27,103, selon le chiffre officiel de 1911, chiffre qui en 1915 doit être majoré.

(*d*) Il semble que l'organisation ecclésiastique se soit faite dans le diocèse de London en vue d'une division prochaine et de l'érection d'un diocèse avec les deux comtés d'Essex et de Kent.

Quelle est actuellement l'organisation religieuse dans le diocèse de London ? Voici ce que dit à ce sujet *The Officiel Catholic Directory published by P. J. Kennedy, New York, 1915, III Part, The Catholic Church in Canada, page 109 :*

Recapitulation

1 Evêque
80 Prêtes séculiers
17 Prêtres réguliers
59 Eglises avec prêtres résidant, 29 missions avec églises ; en tout 88 églises
15 Etudiants en théologie
3 Hôpitaux
1 Séminaire diocésain
1 Collège
4 Académies
22 Ecoles paroissiales
5019 enfants allant aux écoles paroissiales
1 Orphelinat contenant 105 orphelins
65,000 catholiques à peu près.

Dans un diocèse, il faut des maisons d'éducation pour la formation intellectuelle et morale de la jeunesse catholique. Or dans le nouveau diocèse qui serait érigé avec les deux comtés d'Essex et de Kent, il y a le collège de Sandwich, fondé par les RR. PP. Jésuites, français ; dans la partie ancienne du diocèse, qui formerait le diocèse de London, il y a le séminaire Saint-Pierre, fondé en 1912, placé sous l'œil vigilant du Très Révérend D. O'Connor et qui compte déjà 15 séminaristes. Cf. *The Official Catholic Directory, III part, année 1915*, p. *108*. D'ailleurs, il y a le grand séminaire Saint-Augustin de Toronto, séminaire inter-diocésain, richement doté et abondamment pourvu qui répond à tous les besoins de la province.

Il faut des congrégations religieuses pour l'enseignement et les œuvres de miséricorde temporelle et spirituelle. Or dans le nouveau diocèse formé avec les deux comtés d'Essex et de Kent, il y a l'Hôtel-Dieu de Windsor, fondé par l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour le soin des malades ; il y a l'Académie des Saints Noms de Jésus et Marie, pour l'enseignement des jeunes filles ; il y a les Sœurs de Saint-Joseph, qui ont des maisons à Belle-Rivière, Walkerville et Chatham ; il y a les Ursulines de Chatham.

Le diocèse de London, avec les huit comtés qui lui resteraient, serait lui aussi richement pourvu : il y a à London même la maison-mère de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, qui compte 125 religieuses, 15 novices et 10 postulantes, et qui a des missions à London, à Goderich, à Ingersoll, à Saint-Thomas, à Sarnia, à Woodstock, à Seaforth, à Ashfield ; il y a à London le Couvent du Mont Saint-Michel, dirigé par les Sœurs du Précieux Sang ; il y a à Stratford les Sœurs de Lorette ; il y a London les RR. PP. Rédemptoristes qui dirigent l'église Saint-Patrice. Cf. *The Official Catholic Directory, III part, p. 106, diocèse of London.*

Il faut qu'il y ait dans un diocèse un clergé suffisant et un certain nombre de paroisses constituées. Or dans le nouveau diocèse formé avec les deux comtés d'Essex et de Kent,

il y a déjà vingt-deux paroisses, sans compter celles qui sont en formation : dans celui de London, il y en a plus de trente, sans compter les missions. Cf. *Le Canada Ecclésiastique*, année 1915, page 291. C'est plus que le diocèse de Peterborough, qui n'a que vingt-deux paroisses. Cf. *Le Canada Ecclésiastique*, année 1915, page 302. C'est plus que le diocèse d'Alexandria, qui n'a que seize paroisses. Cf. *Le Canada Ecclésiastique*, année 1915, page 306. C'est autant que le diocèse de Mont-Laurier, qui n'a que vingt-huit paroisses. Cf. *Le Canada Ecclésiastique*, année 1915, page 271.

(*e*) Le diocèse de Windsor, érigé avec les deux comtés d'Essex et de Kent, et celui de London auront tous les revenus nécessaires pour assurer à l'évêque une honnête subsistance et promouvoir les œuvres diocésaines. Sans doute par cette division les revenus de Monseigneur Fallon diminueront, mais aussi ses charges, et il n'aura pas à se plaindre.

Quels sont actuellement les revenus d'un évêque à London ? L'évêque de London est bénéficier majeur et en même temps curé de la paroisse de Saint-Pierre de London, l'une des plus importantes du diocèse ; il en perçoit les revenus, sauf une honnête rétribution qu'il paye à un curé d'office. Les prêtres du diocèse évaluent à $7,000.00 ou $8,000.00 le montant que Monseigneur Fallon perçoit de ce chef.

L'évêque a parmi ses indults un indult qui lui permet d'exiger certaines sommes d'argent pour l'exécution des dispenses matrimoniales. Les prêtres du diocèse évaluent à quelques milliers de dollars ce que l'évêque perçoit de ce chef.

L'évêque de London a un *jus cathedraticum* qui est fixé à 10% des revenus des curés et des églises. Le concile provincial de Toronto, approuvé en 1881, détermine dans le décret XXI, *De cathedratico solvendo*, pages 32, 33, quels sont les revenus des curés et des églises sur lesquels l'évêque peut exiger 10%.

" Reddituum nomine autem hæc veniunt :

" 1. — Quidquid pro scamnorum ecclesiæ conductione solvitur ;
" 2. — Pecuniæ ad missæ offertorium collectæ ;
" 3. — Jura a sacerdotibus occasione baptismi necnon et matrimonii percepta ;
" 4. — Subventiones, per subscriptiones populi sacerdotibus tributæ, vulgo dictæ *Pastoral dues ;*
" 5. — Dona voluntaria fidelium, tempore paschali et Natalitiis Domini, animarum pastoribus oblata. "

De ce chef, l'évêque de London perç[illegible] son diocèse une somme qui doit dépasser $10,000.00.

Depuis le 5 mars 1912, l'évêque de London a imposé une taxe extraordinaire sur toutes les églises de son diocèse afin de percevoir annuellement de ce chef la somme de $9,025.00 Cette taxe a pour titre : *Ecclesiastical and good Works*. Le but de Monseigneur Fallon en établissant cette taxe extraordinaire était de se libérer de l'obligation d'emprunter aux banques, d'accumuler une certaine somme afin de prêter aux églises et d'être une banque pour le diocèse : " It is my purpose in this connexion to make the diocese eventually its own banker. "

A toutes ces taxes, ajoutons les collectes ordinaires ou extraordinaires, auxquelles les fidèles souscrivent très généreusement.

Les catholiques qui habitent le territoire actuel du diocèse de London sont très riches et donnent abondamment. Les catholiques qui formeront le nouveau diocèse de Windsor feront vivre leur nouvel évêque et maintiendront toutes les œuvres diocésaines. Ceux qui resteront attachés au diocèse de London continueront, comme par le passé, de pourvoir aux nécessités de leur église.

Il n'y a qu'une objection qu'on pourrait faire contre la division du diocèse de London, que tous les catholiques français demandent, c'est que le diocèse depuis l'arrivée de Monseigneur Fallon a été très endetté.

A cette objection, il est très facile de répondre : Dans la province d'Ontario, il n'y a, d'après un statut du parlement du Canada passé sous la huitième année du règne de Sa Majesté Victoria, qu'une seule personne juridique au nom de laquelle sont inscrites toutes les propriétés religieuses du diocèse catholique romain, et cette seule personne juridique qui aux yeux de la loi civile est le propriétaire des biens ecclésiastiques du diocèse, c'est l'évêque. Les paroisses de la province d'Ontario ne sont pas reconnues par le pouvoir civil et l'on a dans cette province le *Corporation sole*.

Le diocèse de London est très endetté parce qu'aux yeux de la loi civile l'évêque de London se trouve responsable de toutes les dettes des églises particulières. Mais les églises particulières des comtés d'Essex et de Kent se chargeront très volontiers de payer leurs dettes et libérer ainsi le diocèse de London, en particulier Monseigneur Fallon du fardeau qu'il porte pour elles devant la loi de la province : elles le feront avec autant de plaisir que d'empressement.

2ème PARTIE

Cette division, qui délivrerait les catholiques français du joug détesté de Monseigneur Fallon, serait une solution idéale et pour les fidèles et pour le pasteur.

Les catholiques français du diocèse de London ont perdu tout respect et toute confiance en leur évêque, Monseigneur Fallon. Pour donner une idée du discrédit dans lequel est tombé Monseigneur Fallon vis-à-vis ses diocésains de langue française, je dirai que son nom est devenu synonime de mensonge et duplicité ; dire à quelqu'un dans le comté d'Essex : *You fallon*, c'est lui dire : *vous mentez ; vous êtes un menteur, un fourbe, un frippon ;* Monseigneur Fallon a enrichi la langue anglaise d'un nouveau verbe, le verbe *to fallon ;* le *fallonisme* désigne dans le langage du peuple sa manière de procéder.

Il faut donc trouver un moyen de faire passer les catholiques français sous une autre juridiction. Or les catholiques français qui forment au moins la moitié de la population catholique du diocèse de London, habitent surtout les deux comtés d'Essex et de Kent. Donc l'érection de ces deux comtés en un diocèse distinct serait une solution idéale des difficultés présentes.

Comme dans ce mémoire je ne veux rien dire que je ne sois en mesure de prouver, je demande qu'il me soit permis d'ouvrir encore une fois les livres officiels du Canada pour démontrer que les catholiques français habitent surtout les deux comtés d'Essex et de Kent. Les chiffres que je vais donner sont tirés du *Census of Canada*, édition française, vol. II ; je donnerai d'abord la population catholique totale, et ensuite la population française :

Comtés	Population catholique totale		Française — Census	
Essex....................	25,80[illegible]	vol. II, p. 50	20, 733	p. 214
Kent E & W..............	9,6[illegible]	vol. II, p. 56	5, 956	p. 221
Elgin E. W & O..........	2,1[illegible]	vol. II, p. 49	673	p. 212
Norfolk.................	1,009	vol. II, p. 67	519	p. 232
Oxford..................	2,281	vol. II, p. 69	366	p. 234
Middlesex...............	3,156	vol. II, p. 61	294	p. 226
Ville de London..........	5,262	vol. II, p. 61	409	p. 226
Lambton................	4,273	vol. II, p. 59	1221	p. 222
Perth..................	4575	vol. II, p. 73	361	p. 338
Huron..................	4414	vol. II, p. 57	831	p. 220

Donc d'après le recensement officiel du Canada de 1911, la population catholique française habitant le diocèse de London est de 31,363 catholiques ; or sur ce nombre, 26,689 catholiques de langue française habitent les deux comtés d'Essex et de Kent. L'érection d'un nouveau diocèse avec ces deux comtés donnerait donc satisfaction à la population catholique française et ramènerait la paix.

La constitution *Maxima cura* a rappelé un grand principe qui règle les relations entre les pasteurs et les fidèles : *Salus populi suprema lex est, et parochi ministerium fuit in Ecclesia institutum non in commodum ejus cui committitur, sed in eorum salutem pro quibus confertur.*

Ce principe, dont les curés éprouvent souvent les effets, vaut *a fortiori* dans le cas de ces évêques dont le règne détesté peut causer des ruines plus grandes et plus irréparables.